REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

3 septembre 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à vingt heures trente, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 03/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents:

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Francine GARNIER, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jacques LAVOIL, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Laurie PERISSE, Evelyne SASSETTI, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés: Jean-Claude BAZIN pouvoir donné à Dominique FOINANT, Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Philippe COLIN pouvoir donné à Philippe ARNOULD, Linda KWIECIEN pouvoir donné à Rémi VUILLAUME, Jacques LAMBLIN pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Olivier MARTET pouvoir donné à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER pouvoir donné à Maurice HERIAT, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX pouvoir donné à Catherine PAILLARD, Gérard RITZ pouvoir donné à Pierre-Jean COURBEY, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Bruno MINUTIELLO, Christian GEX titulaire de Francine GARNIER, Christophe SONREL titulaire de Evelyne SASSETTI

Absents:

Secrétaire de séance : Madame Catherine PAILLARD

Membres présents	19
Absents représentés	
Absents	
Votants	29

Délibération 2025 054

MOBILITE - création d'un fond d'aide en faveur des mobilités actives

présents	exprimés	Pour	Contre	∆hstention	Non participant
19	10	29	0	0	0

Le PETR du Pays du Lunévillois est doté d'un schéma cyclable depuis l'automne 2023. Ce schéma définit, à horizon 2038, des tracés dits structurants et principaux, pour répondre à la fois à des besoins fonctionnels mais aussi à l'usage du vélo-loisir.

L'investissement prévu dans ce schéma s'élève à 30 millions d'euros sur les 15 années de la programmation soit 2 millions par an.

La Région Grand Est a mis en place un soutien aux aménagements cyclables et services vélo pour la mobilité du quotidien pour la période de 2022-2028 d'un montant global de 748 000 € pour l'ensemble des projets du territoire.

Afin de venir en substitution de ce soutien, Le PETR du Pays du Lunévillois met en place une réserve financière, sous la forme d'une subvention, pour les projets intercommunaux inscrits dans le schéma directeur cyclable.

Cette réserve est basée sur 10% du montant annuel de travaux soit 200 000 € par an provisionné depuis l'exercice 2023.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

- APPROUVE la création d'une réserve financière pour les aménagements de tronçons cyclables
- DIT que les crédits sont inscrits sur le budget mobilité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, Affiché le 18 septembre 2025 Philippe DANIEL, Président.

Lunévillois

Philippe DANIEL 2025.09.17 10:38:24 +0200 Ref:9466441-14248619-1-D Signature numérique Président du PETR du Pays du

Philippe DANIEL